

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix Huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Michelle HUVET (pouvoir à Monsieur THOMAS), Didier PIGNARD.

---

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Louis Lachenal**

Les professeurs d'éducation physique et sportive proposent d'emmener l'ensemble des élèves de 5<sup>ème</sup> dans le massif de la Vanoise.

Il s'agit d'un séjour d'intégration, qui aura lieu dès le mois de septembre 2018, séjour de deux jours avec une nuit en refuge. Ce projet travaillera sur les objectifs d'éducation à l'effort, de dépassement de soi, d'entraide, de solidarité et d'estime de soi, entre autres.

Afin que certaines familles ne se défaussent sous prétexte de prix (surtout en période de rentrée scolaire), le collège voudrait réduire la participation des familles à 50 euros pour ces deux jours.

Le collège sollicite le SIM pour une participation à hauteur de 3 000 euros.

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 8 juin 2018,

Considérant que le projet du collège est d'intérêt local, et bénéficie à 175 élèves provenant des communes de Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure et Colombier Saugnieu,

Considérant que le collège a également demandé une participation à ces trois communes,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 3 000 € au collège Louis Lachenal,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le



ID : 069-256900796-20180926-2018\_45-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNÉ AU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au  
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 27 septembre 2018

Le Président,

Jean-Pierre TALUT

